

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

EFS
Établissement français du sang

**Décision n° N 2016-20 du 27 mai 2016 portant nomination
du pharmacien responsable intérimaire à l'Établissement français du sang**

NOR : AFSK1630453S

Le président de l'Établissement français du sang,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1223-1, L. 5124-9-1, L. 5124-4 et R.5124-28-1 à R.5124-30;

Vu le décret du 15 octobre 2012 portant nomination du président de l'Établissement français du sang,

Décide:

Article 1^{er}

Mme Karine Tertrais est désignée en qualité de pharmacien responsable intérimaire au sein de l'Établissement français du sang à compter du 1^{er} juin 2016.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité et sera notifiée au directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le 27 mai 2016.

Le président de l'Établissement français du sang,
F. TOUJAS